

Assurance-vie : Ampli ouvre le bal des taux et met à nouveau la barre très haut

L'assureur Ampli a dévoilé ce mercredi les rendements pour son contrat d'assurance-vie et son plan d'épargne retraite au titre de l'année 2024. La mutuelle réservée aux travailleurs non salariés inaugure la période d'annonce des taux avec des niveaux très élevés.



Ampli dévoile des taux parfaitement identiques à l'année précédente sur son assurance-vie monosupport et son PER. (Getty Images)

Ce mercredi matin, Ampli annonce le taux de revalorisation de son assurance-vie monosupport ainsi que celui de son plan d'épargne retraite (PER). Deux produits dont elle se charge à la fois de l'assurance et de la commercialisation. « Sur 2024, on va maintenir les taux 2023 », indique Olivier Sanson, directeur général, à *Investir*.

La participation aux bénéfices pour l'assurance-vie Ampli s'élève ainsi à 3,75%, tandis que le rendement d'Ampli-PER Liberté est de 3,5% (des chiffres nets de frais de gestion, mais bruts de fiscalité). « La différence s'explique par la date de lancement », précise Olivier Sanson. *Le PER est sorti en 2020, quand les taux obligataires étaient encore bas, alors que l'assurance-vie n'est distribuée que depuis 2023, elle a donc pu s'orienter vers des titres plus intéressants.* »

Depuis 2022, les emprunts d'Etats et d'entreprises, dans lesquels les assureurs investissent l'essentiel de leurs actifs, ont en effet connu une remontée de leurs intérêts. Les nouveaux produits d'épargne apparus depuis cette période sont donc en bonne position pour profiter des taux les plus élevés.

Cependant, « fin 2024, il a fallu aller chercher des obligations plus risquées pour maintenir le même niveau qu'en début d'année », souligne Olivier Sanson. Il affirme néanmoins que le rendement brut des actifs d'Ampli demeure supérieur à la participation aux bénéfices et pense que « les taux pourraient rester à un niveau important » en 2025.

Pas d'actions mais peut-être un jour

Le fonds en euros (support sécurisé, le seul en l'occurrence) de l'assurance-vie est intégralement composé d'obligations, aucune à faible rendement d'après le directeur général, tandis que celui du PER est composé dans son immense majorité de ce même type de produit, avec un peu de fonds obligataires et d'immobilier toutefois. « *Nous ne nous interdisons pas de mettre des actions, mais quand le point d'entrée sera plus propice à l'investissement* », confie Olivier Sanson. Les épargnants souhaitant s'exposer aux marchés boursiers peuvent passer par les unités de compte (sans garantie de capital) accessibles sur le PER. Ampli s'apprête par ailleurs à rendre disponible, jeudi, des profils sous mandat avec des supports non-cotés, comme la réglementation l'y oblige .

La mutuelle réservée aux travailleurs non-salariés et à leurs conjoints existe depuis 1968 et rassemble aujourd'hui 32.000 adhérents, principalement pour sa couverture santé. L'assurance-vie compte 900 contrats avec 55 millions d'euros d'actifs sous gestion et le PER 1.700 adhésions avec 50 millions d'euros.

Credits: Getty Images